

Compte rendu du conseil municipal du Jeudi 29 septembre 2022

Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de Olivier RAMPNOUX et André RIOU, excusés.

Enquête publique cession chemins communaux

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 20 juin au 6 juillet 2022, Mme Catherine DESBORDES, Commissaire enquêteur a émis un avis favorable à toutes les demandes à l'exception du dossier concernant le village de Kerallés, la cession n'est pas possible car elle entraînerait un enclavement de parcelles.

A l'unanimité, le conseil municipal est donc favorable à la cession pour l'ensemble des demandes à l'exception de celle concernant le village de Kerhallés

Les personnes ayant sollicité l'achat de chemins communaux vont recevoir un courrier afin qu'elles prennent contact avec un géomètre et un notaire.

Mandat au Centre de gestion du Finistère pour la protection sociale complémentaire (Santé et prévoyance).

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'étudier l'opportunité de conclure un accord collectif dans le domaine de la Protection Sociale Complémentaire (risque santé et prévoyance), et donne mandat au Président du Centre de gestion de la fonction publique du Finistère pour négocier.

Participation école de Landivisiau

La commune a l'obligation de participer aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Landivisiau pour les enfants en classes spécialisées et les enfants ayant déménagé mais poursuivant leur scolarité jusqu'à la fin du cycle (maternelle ou primaire).

A l'unanimité, le conseil municipal accepte la demande de participation et versera à la ville de Landivisiau la somme de 4220.81 €.

CCPL : Rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) relatif au transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, carte communale et document d'urbanisme en tenant lieu »

La compétence « plan local d'urbanisme, carte communale et document d'urbanisme en tenant lieu » a été transférée au 1^{er} janvier 2022 par les communes membres de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau.

Conformément à l'article 1609 nonies C du code général des impôts, il revient à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de procéder à l'évaluation des charges liées à ce transfert et de produire un rapport dans un délai de 9 mois à compter de la date du transfert.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver le rapport définitif de la CLECT.

CCPL : rapport d'activité 2021

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

A l'unanimité, le conseil municipal acte de la communication du rapport d'activité de la Communauté communes du Pays de Landivisiau pour l'exercice 2021. Ce dernier est consultable en mairie.

CCPL : Actualisation de la convention cadre relative au service commun d'instruction des autorisations du droit des sols

Par délibération du 28 avril 2015, le conseil communautaire de la CCPL a délibéré en vue de la création d'un service commun d'instruction des autorisations du droit des sols. Une convention cadre entre la CCPL et les communes ayant fait le choix d'intégrer ce service commun a été adoptée lors de cette même séance. Cette convention doit être actualisée.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver la convention cadre relative au service commun d'instruction des autorisations du droit des sols.

Lotissement du Styvell : projet d'extension

La commission urbanisme s'est réunie et a étudié l'extension du lotissement du Styvell qui comprendrait 53 lots de 300 m² à 650m². Un permis d'aménager serait déposé pour la totalité et ensuite les travaux de viabilisation se dérouleraient en plusieurs tranches.

Le conseil municipal (15 pour, 4 contre) est favorable à la réalisation du projet d'extension du lotissement du Styvell.

Aménagement locaux service technique : devis

A l'unanimité, le conseil municipal est favorable à la réalisation des travaux d'aménagement des locaux des services techniques et retient le devis de la société O&J Renov pour un montant de 25710.00 € HT

Triskell : travaux de sonorisation

Lors de la séance du 30 septembre 2021, il avait été décidé de confier les travaux de sonorisation du Triskell à la société Transelec pour un montant de 45163.79 € TTC. La société a réalisé une partie des travaux pour un montant de 40 384.57 € TTC mais n'a pas terminé les travaux car elle a été placée en liquidation judiciaire le 26 avril 2022.

A l'unanimité, le conseil municipal retient la proposition de la société Audiolite d'un montant de 9172.86 € TTC pour terminer les travaux.

Eglise : travaux de charpente porche côté sud

Suite au diagnostic effectué par l'entreprise LE BER faisant apparaître que la charpente située au-dessus du porche côté sud est en très mauvais état, à l'unanimité, le conseil municipal est favorable à la réalisation des travaux pour un montant de 991.09 € HT.

M. Maël KERGUILLEC-DESGROUX du service ABF va établir un rapport sur l'état de l'église suite à sa visite faite avec l'entreprise LE BER.